

Délibération n°13

L'AN deux mille vingt-trois, le mardi 26 septembre,
le conseil communautaire, convoqué le 20 septembre 2023
s'est réuni à Mozac, Salle l'Arlequin, à 18 heures 30 minutes,
sous la présidence de M Frédéric BONNICHON, Président.

**Effectif légal du conseil
communautaire :**
60

**Nombre de conseillers
en exercice :**
60

**Nombre de conseillers
présents ou représentés :**
57

Nombre de votants :
57

Date de convocation :
20 septembre 2023

**Date d'affichage de la liste des
délibérations :**
04 octobre 2023

**Objet : Course et marche
solidaires « Volvic en Rose », le
samedi 14 octobre 2023 à
Volvic : attribution d'une
subvention exceptionnelle**

PRESENTS

M AGBESSI Eric, M AYRAL Jean-Paul, M BARBECOT Jacques, M
BEAURE Nicolas, M BELDA José, Mme BERTHELEMY Héléne, M
BIGAY Bertrand, M BOISSET Jean-Pierre, M BONNICHON Frédéric,
M BOUCHET Boris, Mme CACERES Marie, M CHANSARD Gérard, M
CHASSAGNE Eugène, M CHASSAING Pierre, M DE ABREU Jérôme,
Mme DE MARCHI Véronique, M DEAT Alain, M DERSIGNY Eric, M
DESMARETS Pierre, M DUBOIS Gérard, M DUCHÉ Dominique, Mme
DUPONT Laurence, M GAUTHIER Patrice, Mme GRENET Michèle, M
GRENET Roland, M HEBRARD Jean-Pierre, Mme HOARAU Catherine,
M JEAN Daniel, Mme LAFARGE Anne-Catherine, M MAGNET Fabrice,
M MAGNOUX André, Mme MARTINHO Corinne, M MESSEANT Jean-
François, M MICHEL Didier, Mme NIORT Nathalie, Mme PERRETON
Régine, M PONCÉ Stéphane, M RAYMOND Vincent, M RAYNAUD
Jean-Louis, Mme ROUSSEL Sandrine, Mme VAUGIEN Evelyne, M
VERMOREL Pierrick, M VILLAFRANCA Grégory, M WEINMEISTER
Nicolas, **titulaires.**
Mme ROUGANNE Béatrice, **suppléante.**

ABSENTS EXCUSÉS :

Absents représentés ou suppléés :

- Mme ABELARD Nathalie a donné pouvoir à M MESSEANT Jean-
François,
- M BRAULT Charles a donné pouvoir à M DEAT Alain,
- M CHAUVIN Lionel a donné pouvoir à M BONNICHON Frédéric,
- M GAILLARD Philippe a donné pouvoir à Mme CACERES Marie,
- M GRENET Daniel a donné pouvoir à Mme GRENET Michèle,
- M IMBERT Didier a donné pouvoir à M MICHEL Didier,
- Mme MOURNIAC-GILORMINI Virginie a donné pouvoir à M
CHASSAING Pierre,
- Mme PANIAGUA Murielle a donné pouvoir à M JEAN Daniel,
- Mme PIRES-BEAUNE Christine a donné pouvoir à M VILLAFRANCA
Grégory,
- M ROUGEYRON Denis a donné pouvoir à Mme DE MARCHI
Véronique,
- M THEVENOT Laurent a donné pouvoir à Mme DUPONT Laurence,
- Mme VEYLAND Anne a donné pouvoir à Mme VAUGIEN Evelyne,
- M MELIS Christian, conseiller communautaire unique de ENVAL,
remplacé par Mme ROUGANNE Béatrice, conseillère communautaire
suppléante.

Absents :

- M CARTAILLER Philippe,
- M PECOUL Pierre,
- M REGNOUX Marc.

< > < > < > < > < >

Secrétaire de Séance : Mme HOARAU Catherine

Rapport n°13 – Course et marche solidaires « Volvic en Rose », le samedi 14 octobre 2023 à Volvic : attribution d'une subvention exceptionnelle

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT),
Vu les arrêtés préfectoraux n°18-02032 du 13 décembre 2018 et n°20230523 du 30 mars 2023 fixant les statuts de la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans (RLV),
Vu la délibération n°20230704.30 du conseil communautaire du 4 juillet 2023 portant modification budgétaire,

Considérant que la manifestation Volvic en Rose organisée par le CCAS de Volvic, avec le partenariat de nombreuses associations locale, est le principal événement du mois de solidarité « Octobre Rose » sur le territoire de Riom Limagne et Volcans,

Considérant que l'intégralité des bénéfices de cette manifestation sera reversée au Centre Jean Perrin pour financer la recherche contre le cancer,

Considérant que cette manifestation n'ayant pas été prévue lors de l'appel à projets pour les manifestations d'envergure 2023, il est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 400 euros retenue sur le budget des manifestations d'envergure,

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire du 19 septembre 2023,

Le conseil communautaire, sur proposition de Monsieur le Vice-Président délégué au sport et aux associations, et à l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions : M VILLAFRANCA Grégory, M WEINMEISTER Nicolas), décide :

- **D'approuver l'attribution d'une subvention de 400 euros au titre des manifestations d'envergure au CCAS de Volvic pour l'organisation de la course « Volvic en Rose » ;**
- **D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant légal à signer tous documents permettant la mise en œuvre de cette décision.**

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.

***Pour extrait conforme.
A Riom, le 27 septembre 2023***

Le Président

Frédéric BONNICHON



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'Agglomération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre et qu'un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. (Articles R.421-1 et suivants du Code de Justice Administrative et L.231-4 du Code des Relations entre le Public et l'Administration).